L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JÉROME BAYON.
Jours de publication durant l'été :
MARDI, JEUDI & SAMEDI.

SAMEDI MATIN, 15 SEPTEMBRE 1832.

TICKET RÉPUBLICAIN.
POUR PRÉSIDENT,
ANDREW JACKSON,
DU TENNESSEE.
POUR VICE-PRÉSIDENT,
MARTIN VAN BUREN,
DE NEW-YORK.

ÉLECTEURS DE LA LOUISIANE.
Pour les Président et le Vice-Président.
... District, J. B. PLAUCHÉ,
... THOMAS W. SCOTT,
... TRASIMOND LANDRY,
... ALEX. MOUTON,
... PLACIDE BOSSIER.

POUR GOUVERNEUR.
... DAWSON.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE ORLÉANS, 15 septembre.

Les papiers de New-York sont du 31. Le navire ..., capitaine THATCHER, a apporté les journaux ... 1 juillet et ceux de Paris du 20 ... Nous ne dirons que fort peu de chose du contenu de ces journaux, parce que, *comme d'ordinaire*, nous n'avons parcouru ... que les feuilles du nord ont à peine laissé quelques lignes.

D'après le rapport du 30, publié à Paris, il y avait eu dans les vingt-quatre heures ... 85 de moins que la veille. ... tranquille ; mais n'oublions pas que ... du siècle dernier a dit : " Dans les cachots aussi on jouit de la tranquillité. "

Une lettre du Hâvre du 24, dit : " Le ... marché est calme en ce moment ... est en baisse ; la farine n'est point recherchée et ... aussi les cotons languissent et la place en est encombrée. ... et les prix sont ... au plus bas taux. L'indigo tient ferme. "

—Le brick *Cédric*, arrivé à Boston, venant d'Açores, était expédié pour St-Ubes, mais en arrivant vis-à-vis ce port, le 21 juillet, un officier de l'escadre de don Pédro est venu à son bord pour lui signifier le blocus de tous les ports de Portugal et lui a enjoint de ne pas entrer. Le capitaine BROWELL, qui commandait le brick, a été informé par cet officier que don Pédro ... de tout le nord du Portugal, et que la plus grande partie de son escadre est dans le Tage, où elle bloque Lisbonne.

Un *témoin oculaire* nous informe qu'un particulier, que nous ne voulons pas désigner ... cette fois, vend à son profit les débris de ces quais, ... si grands frais par la ville l'année dernière, et que M. Mischeini (qui s'entend par ce qu'on ... lui appartient) fait dégringoler cette année dans ... Hier matin, le dray No. 27 était occupé à transporter des débris de ces quais à la ... Cazelivo, chez quelqu'un dont on nous a aussi fait connaître le nom. Nous ne cherchons point à jeter le blâme sur celui qui achète loyalement ces bois, mais sur celui qui s'attribue le droit d'en disposer à son gré ... qui a été payé pour les fiches en terre et sur la ... qui le laisse faire tranquillement ; car on ne dira pas que ce trafique se fait clandestinement, puisque c'est sous les yeux de la mairie, vis-à-vis la Place d'Armes, que le dray dont nous parlons venait prendre ses charges ! Quelqu'un a-t-il le droit de vendre ainsi, de gré à gré, ce qui appartient à la ville ? et le maire n'est-il pas obligé d'annoncer dans son journal ces sortes de ventes, qui doivent être publiques ?

Les éditeurs de *l'Emporium* disent (en faisant allusion à nous ne savons quelle feuille) que leur feuille n'est vendue à aucun parti. C'est peut être vrai, car nous sommes persuadés que si un parti avait l'intention d'acheter un journal, ce ne serait pas à *l'Emporium* qu'il s'adresserait ; cependant, si l'on lui proposait de l'acheter, nous lui conseillerions de vendre : c'est un journal auquel nous ne donnons pas six semaines avant qu'il soit ... DUNCAN ... M. ... Coy ou Hewlett & Raspiller.

Correspondance de l'Abeille.

Monsieur le rédacteur,

Veuillez témoigner au public, et à nos amis particulièrement, le chagrin que nous avons ressenti en apprenant la mort du respectable abbé Martial ; nos regrets sont d'autant plus grands qu'il dirigea nos premiers pas dans la voie de la ... ses leçons respiraient la douceur ; dans nos récréations sa belle âme se montrait à découvert ; excellent homme ! nos jeux enfantins lui rappelaient son jeune âge. Notre reconnaissance pour sa mémoire nous fait faire un appel à nos collaborateurs pour porter le deuil un mois et faire dire un service pour le repos de son âme.

Pour nous, notre position ne nous permettant pas de faire célébrer cet office par un homme aussi vénérable que M. M***, nous nous adresserons ailleurs ... l'encens d'un homme ... preuve d'ingratitude envers le vénérable défunt ! Nous craindrions que la divine providence n'exauçât point nos prières.

Nous prions ... l'évêque de la Louisiane de faire passer cette discorde ... parole.

Avoyelles, le 14 août 1832.
Des ex élèves du collège St. Joseph, à Bayou ...

ST. MARTINVILLE, 6 sept.

Nous traduisons ce qui suit du *Hartford Times*, publié dans l'État du Connecticut :

L'élection présidentielle sera décidée dans trois mois ; toute personne de bon sens ne peut douter quel en sera le résultat. Il n'y a pas un homme estimable et marquant, même dans l'État égaré du Connecticut, qui affirme, sous son propre nom, qu'il y a une probabilité que M. Clay soit élu. Il est vrai qu'un partisan ... principes continuera ses efforts pour tromper, comme il l'a fait en 1828. Mais le tems est enfin venu que le peuple devrait commencer à connaître s'il doit continuer à être trompé. ... hommes pensans et modérés, qui jusqu'à présent se sont opposés au général Jackson, par partialité ou par préjugé, devraient considérer les affaires politiques avec calme et équité, ... des choses ne nous laisse aucun doute ... l'esprit de désunion dans la Caroline du Sud, et nous ne serons pas surpris de voir dans le cours d'une année une tentative faite pour résister aux lois du pays. Le fait est que le langage du parti puissant et formidable dans cet État, à la tête duquel se trouve John C. Calhoun, porte l'empreinte de l'insurbordination et de la résistance. La *nullification* et la révolution sont ouvertement prêchées par le parti qui a la majorité. Une étrange infatuation domine toutes les classes. Elles ont été poussées par des énergumènes à un degré alarmant d'irritation, et s'imaginent qu'il est de leur devoir de résister. A quoi veulent-ils résister ? à la loi sur le Tarif—au système ...—à la politique de Henry Clay. Elles dénoncent le président et ses partisans, pour ne pas ... dans leurs vues ... et ... à son élection, parce qu'il reste inébranlable, parce qu'il a dit " l'Union *doit être conservée*. " Si tels sont les desseins et les sentimens du Sud, ne serait ce pas le comble de la folie qu'une portion du Nord préférât l'élection de M. Clay ! Sous quelque circonstance que ce soit, s'il était possible de l'élire, dès ce moment il y aurait scission dans la république. ... épouserait la politique de la Caroline, et ... sous une attitude hostile ; car les vues ultra de M. Clay ne peuvent pas plus influencer le midi, que la ... doctrine de Calhoun ne peut influencer le Nord. Mais il est constant que le vrai patriote de ... ne peut-être élu, que ... l'Union possède un homme dont la fermeté et le ... courage, le patriotisme reconnu et le dévouement à la ... méritent la confiance la plus aveugle. Jamais il ... devant les devoirs qu'il a à remplir, et si les *nullificateurs* cherchent à répandre le désordre dans le pays, ils le trouveront toujours résolu à maintenir l'intégrité de l'Union et à supporter la constitution du pays. La question est donc : la population de cette partie de l'Union soutiendra-t-elle l'élection d'un homme de qui, à cette époque critique, dépend la mise en force de la loi sur le tarif, à laquelle les Calhounistes menacent de résister ? ou s'y opposera-t-elle comme les *nullificateurs* ? ... la réponse, voici le moment où ... devrait se rallier à ... qui seul ... conserver l'Union. Son élection est assurée ... MAJORITÉ ÉCRASANTE, que ... patrie s'unissent donc et ... *nullificateurs* apprennent ... ne souffrira point qu'on ... mette ... encore des vertus républicaines ... qui a dit : " Il faut que l'Union ... l'appui qu'il mérite.
(Gazette des Attakapas.)

POINTE COUPÉE, 4 septembre.

Le catéchisme selon l'ordre légal.

PREMIER CHAPITRE.
PREMIÈRE CONFÉRENCE.

Demande. Qui vous a fait citoyen !
Réponse. L'état.
D. Qu'est-ce que l'état ?
R. C'est le roi.
D. Pourquoi vous a-t-il fait citoyen ?
R. Pour le payer et le servir, porter éternellement mon bât et crier, lorsqu'il passera, *vive le roi!*
D. Pourquoi devez-vous pour lui aimer !
R. Parce qu'autrement il n'y a pas de droits ...
D. Pourquoi faut-il porter votre bât ?
R. Parce que le peuple est le plus un âne.

SECOND CHAPITRE.
SECONDE CONFÉRENCE.

(Entre la jeune France et un vieux Doctrinaire.)
D. Votre nom ? votre âge ?
R. Française Liberté, née sous un pavé de Paris en juillet 1830.
D. Eh bien, Française, comment se fait il que les Français soient libres et égaux ... la loi ?
R. C'est un mystère.
D. Combien y a-t-il de principaux mystères ?
R. Il y en a trois, savoir : le mystère de la liberté, le mystère de l'égalité et le mystère de l'ordre légal.
D. Expliquez le mystère de la liberté.
R. C'est le mystère par lequel tous les ... et tous les hommes ne sont pas libres.
D. Expliquez le mystère de l'égalité.
R. C'est celui par lequel tous les Français ... droits égaux et beaucoup de Français n'ont ... droits.
D. Expliquez le mystère de l'ordre légal.
R. C'est celui par lequel tout le monde est soumis à la loi et un grand nombre est excepté de la loi.
(Le catéchiste.) A merveille Française. Q... ... votre constitution soit chétive !

TROISIÈME CHAPITRE.
TROISIÈME CONFÉRENCE.

D. Faites un acte de foi.
R. ... de feu Napoléon ou celui de Philippe ?
D. Celui de Philippe.
R. Je crois fermement que si je le voyais ... que le gouvernement de juillet a enfoncé ... plus. Je crois fermement à l'évangile d'Holyrood ... que la sainte alliance a enseignées, ... bien-aimés ... cousins, neveu et cousine ... qui commandent nos inamovibles ... légats.
D. Faites un acte d'espérance.
R. Acte d'espérance. J'espère qu'en ... des délites de notre ... royauté, du parjure et de la ... chasse pour le français, citoyen roi, gérera les propres affaires et sauvera du tombeau de l'opprobre la France humiliée.
D. Faites un acte de charité.
R. Acte de charité. J'aime mon prochain comme moi même pour l'amour de Dieu.
(Et il y eut profusion de croix et de médailles.)
(Correspondance de l'Abeille.)

COMÈTE DE BIELA.

Une nouvelle comète, dite de Biela, a paru le 22 août à 8 heures 6 minutes p. m. à 11° N. N. E. de la constellation des sept étoiles. Elle sera dans son plus grand rapprochement de la terre, le 23 octobre, (environ à 17 millions de lieues,) et le 28 novembre elle sera dans son plus grand rapprochement du soleil, elle est encore éloignée d'environ 28 millions de lieues. *(Barnstable Journal.*

Nous insérons aujourd'hui dans nos colonnes un article de la *Gazette de Tampico*, relatif à la capture de la goëlette mexicaine *Moctezuma* par la goëlette des États-Unis *Grampus*. Le journaliste mexicain paraît outré de la conduite du capitaine Tatnall ; mais il y a une réponse bien simple à lui faire. A qui fallait-il s'adresser pour obtenir le châtiment du pirate ? Au gouvernement mexicain ? mais il combattait contre ce gouvernement, et se moquait des plaintes qu'on pouvait lui adresser. Au général Santa-Anna ? mais c'est une impossibilité, parce que l'autorité de ce général (dont nous approuvons d'ailleurs de tout notre cœur les louables efforts) ne peut être reconnue encore par notre gouvernement. ... comme l'a fait l'officier américain, c'était supplier à une nécessité (car aucune raison ne peut nous engager à tolérer des actes tels que celui dont il est avéré que le *Moctezuma* s'est rendu coupable,) et il n'y a en réalité aucune intention d'insulter le pavillon mexicain ou la nation.

EXTÉRIEUR.

ETATS-DES UNIS MEXICAINS.

Capture de la goëlette Moctezuma.

TAMPICO, 21 août.

... que les patriotes font des efforts ... les préjugés que nous a laissés un gouvernement, qui mettait sa grandeur à tenir ces pays fermés aux autres nations, et lorsque le parti absolutiste use de tous les prestiges pour faire croire au peuple simple que la guerre civile actuelle a été fomentée et qu'elle est entretenue par les étrangers, particulièrement par nos voisins du Nord, auxquels on suppose des desseins ambitieux, contraires à l'indépendance et à l'intégrité de la république mexicaine, dans l'intention de nous les rendre odieux, la conduite altière et imprudente de quelques officiers du gouvernement voisin semble confirmer les soupçons que propage avec tant d'art le parti servil.

Le commandant de la goëlette américaine *Grampus* est l'officier dont nous nous plaignons. Sans respect ni égard pour l'amitié et la bonne harmonie qui règnent entre les deux républiques, il a capturé, au commencement du mois, notre goëlette de guerre *Général Moctezuma*, qui était à l'ancre devant la barre, à peu-près à une portée de canon du fort, ayant à son bord 80 et quelques soldats de l'armée. Ce fait a rempli d'amertume les habitans de cette ville, et il est bien certain que ce sentiment sera partagé par tous ceux qui ont du sang mexicain dans les veines, et même par les hommes du parti contraire, parce qu'il faut que le commandant du *Grampus* et tous les Américains sachent que les Mexicains, quoique divisés sur des questions intérieures, seront toujours unis sur tout ce qui touche à l'indépendance extérieure et au respect qu'on doit à notre pavillon.

Le commandant du *Grampus* a capturé un bâtiment de guerre mexicain avec des troupes à son bord, dans un port mexicain ou dans les eaux mexicaines, puisqu'il est du droit des gens que la souveraineté d'une nation s'étend jusqu'à une certaine distance dans les mers qui baignent ses côtes. Un acte aussi scandaleux de la part du commandant du *Grampus* n'a été précédé d'aucune réclamation adressée aux autorités du pays, d'aucune explication ; seulement on a dit, non officiellement, que cet attentat contre le pavillon mexicain a été motivé par un acte de piraterie ou de vol commis par le commandant du *Moctezuma* sur un navire marchand américain, à la hauteur de Matamoros. En tout ceci, nous ne pouvons rien nier ni rien affirmer, parce qu'on n'a pas donné au commandant du *Moctezuma* le temps de communiquer avec les autorités de ce port ; mais quand même on tiendrait pour été commis, il nous semble qu'entre deux ... amis, qui viennent de ratifier solennellement le traité de commerce le plus libéral, il n'était point dans l'ordre que pour un attentat particulier on commît un attentat général, en insultant le pavillon d'une nation qui lui a donné tant de preuves de sa modération et de son respect pour le droit des gens. Le commandant du *Grampus* aurait dû, avant de faire une telle démarche, s'adresser aux autorités de ce port, prouver le crime du commandant du *Moctezuma*, et exiger qu'il fût châtié ; ce qui eût été fait immédiatement et d'une manière exemplaire, parce que, pour les cas semblables, nous avons les mêmes lois que toutes les nations civilisées ; et le monde n'ignore pas que les patriotes mexicains qui se battent pour leur constitution et leurs droits savent apprécier la gravité de tout attentat commis sur les mers, et qu'ils sont intéressés à réprimer avec sévérité les excès auxquels leurs officiers pourraient s'y livrer. L'autorité a été investie de pouvoirs suffisans à cet égard. Mais le commandant du *Grampus* après avoir indignement insulté le pavillon mexicain, a voulu se faire justice lui-même, et au mépris de toutes les considérations que se doivent mutuellement les nations indépendantes, non seulement il a enlevé les hommes auxquels on impute le crime dont il s'agit, mais il a pris aussi le bâtiment avec tout son équipage et les troupes qu'il transportait, et que le commandant du *Grampus* savait parfaitement n'être pas coupables du crime dont il se plaint, puisque ces troupes n'étaient même pas à bord au moment où l'on dit que ce crime fut commis.

C'est en vain que le commandant du *Grampus* alléguerait que le bâtiment capturé n'appartient point au gouvernement mexicain ; ce bâtiment appartient à la nation mexicaine ; il portait légalement pavillon de guerre, et on ne pouvait l'insulter sans insulter aussi toute la nation mexicaine. Quoique cette nation n'ait point maintenant un gouvernement reconnu, et qu'elle soit en guerre civile, elle n'en est pas moins respectable, parce que les droits du peuple ne sont point liés à ses gouvernemens, mais aux conventions ... que jusqu'à ce jour personne ne peut dire que les Mexicains les aient violées : c'est ainsi que le pavillon de Santa-Anna, de Moctezuma et de tous les états qui se sont soulevés, est aussi respecté par les autres nations que celui de leur adversaire Bustamante. *(Gaz. de Tampico.)*

FRANCE.

PARIS, 6 juillet.

L'instruction des affaires relatives aux événemens des 5 et 6 juin se poursuit avec une activité jusqu'ici sans exemple. Hier un seul juge d'instruction a reçu pour sa part plus de quatre cents dossiers. Nous voulons croire que cette ardeur inaccoutumée puise sa source dans un sentiment honorable, comme par exemple le désir de rendre promptement à leurs familles et à leurs affaires des innocens, si toutefois il se trouve quelques uns parmi les 1,800 prévenus qui encombrent en ce moment les prisons de Paris ; mais, dans son zèle, le ministère public vient de commettre une distinction qui a dû jeter plusieurs familles dans l'inquiétude : un journal annonçait ce matin qu'une instruction était commencée contre Mme. Duperrié, qui, traduite devant le 2e. conseil de guerre, sous la prévention d'avoir porté des armes et des munitions aux insurgés, fut, comme on sait déclaré non coupable à l'unanimité, et sur les conclusions conformes de M. le capitaine-rapporteur. Toutes les personnes qui se trouvent dans le cas de Mme. Duperrié ont pu craindre que le ministère, voyant échapper de sa main les condamnations obtenues, ne voulût profiter de cela pour remettre aussi en question les acquittemens. Nous avons dû nous enquérir jusqu'à quel point ces craintes étaient fondées, et nous avons appris qu'en effet le dossier de Mme. Duperrié s'était trouvé mêlé parmi les 400 et quelques dont nous avons parlé plus haut, mais que le juge d'instruction l'avait immédiatement renvoyé à M. le procureur du roi en lui disant que c'était chose jugée, et qu'il n'y avait aucune suite à donner à cette affaire. "C'est un bénéfice acquis à Mme. Duperrié et à tous ceux qui, comme elle, ont été absous par les tribunaux militaires. *(National.)*

On lit dans le *Nouvelliste* :

" Il résulte de différentes lettres particulières relatives à la situation politique de la Cerdagne espagnole qu'un corps d'émigrés français, qu'on évalue à quelques cents hommes, existe dans la Catalogne. Ce corps, désigné sous le nom de *légion de Henri V*, est disséminé sur toute la ligne. A la Seu, il y a de 80 à 100 hommes. Le noyau principal est à Barcelonne ; c'est à peine si l'on connaît quelques-uns des chefs.

" Le général Crossart aurait quitté Alp le 12 juin se rendant à la Seu, et de là à Lléns et à Talarn ; son voyage aurait eu pour but d'engager les émigrés français qui se trouvaient dans ces villes, à passer immédiatement en France pour se réunir dans la Vendée. Il avait, dit-on, reçu une lettre du général Bourmont qui l'informait du soulèvement de sept départemens, et de la présence de 100,000 Vendéens sous les armes, auxquels il ne manquait plus que des chefs pour les conduire. La mission du général Crossart aura pour résultat de déverser le ridicule sur ce *missionnaire* et sur celui auquel il s'était adressé. A l'heure qu'il est, les réfugiés de la Cerdagne savent à quoi s'en tenir sur les 100,000 Vendéens en armes imaginés par MM de Bourmont et Crossart."

—Voici en quels termes on délivre en France les passeports aux Polonais : " Passeport délivré à la préfecture du Doubs, à Besançon, le 27 juin 1832, au sieur Bulbak Alexandre, *ex sous lieutenant dans l'armée* INSURRECTIONNELLE *de Lithuanie*, pour aller au dépôt à Châteauroux." *(Le patriote de la Côte d'Or.)*

POITIERS, 5 juillet.

On assure que depuis la mise en état de siége, la gendarmerie départementale élève la prétention de ne correspondre avec les parquets que pour les délits communs, étrangers à la politique, ces messieurs se façonneraient facilement, à ce qu'il paraît, aux habitudes et au despotisme militaires.

Que deviendra, aujourd'hui qu'il est jugé que l'état de siége viole la Charte, la requête en règlement de juges, présentée à la cour de cassation par M. le procureur général de Poitiers, dans l'affaire des détenus de Niort ? M. le garde des sceaux se déterminera t il à la retirer et à faire donner ordre à l'autorité militaire de remettre les pièces aux conseillers délégués par la cour de Poitiers ?

—On nous écrit de Bourbon-Vendée :

" Vous pouvez regarder comme constant que la duchesse de Berry est encore en Vendée, où se poursuivent de nouvelles trames. Les carlistes sont plus audacieux que jamais, et annoncent un mouvement très prochain. Ils comptent sur l'invasion des armées étrangères dont ils ne font plus aujourd'hui mystère. On nous affirme que la duchesse, s'adressant à un réfractaire blessé, lui a vraiment adressé ces paroles : " On m'accuse de venir en France allumer la guerre civile ; j'y venais seulement pour apporter des consolations et préserver mon pays de l'invasion étrangère."

" Nous ne nous abusons pas sur la tranquillité apparente du pays et sur les conséquences d'un prétendu désarmement qui ne fait rentrer dans nos arsenaux que quelques centaines de vieux fusils. Comment croire à une pacification, quand pas un seul réfractaire ne s'est présenté pour rejoindre son corps ? Les chouans ont donné une trève pour se relever avec des chances plus favorables. Ils savent mieux que nous à quoi s'en tenir sur les intentions des puissances."

PARIS, 10 juillet.

On écrit d'Altenbourg (Allemagne), sous la date du 26 juin :

"Chez nous aussi a paru hier une ordonnance qui défend toute espèce de réunions publiques ou d'associations, si elles n'obtiennent une permission spéciale de l'autorité. De semblables mesures ayant été prises simultanément dans plusieurs autres pays de l'Allemagne, il n'y a plus de doute qu'elles ne partent de la diète germanique. Cette assemblée s'était cependant bornée jusqu'à présent à discuter cette question, sans prendre de résolution, et cela probablement parce que les divers états y auront vu une infraction à leur droit de souveraineté. Mais on sait se tirer d'affaire au milieu de telles collisions ; on délibère en commun avec la diète, et chaque gouvernement rend ensuite une ordonnance isolée.

"Dans notre petit état, il se manifeste en ce moment une grande activité politique. Les bourgeois ont adressé à la diète une pétition pour obtenir la publicité des séances et la liberté de la presse. La pétition est revêtue de 600 à 700 signatures, et elle est généralement approuvée. Les états se sont prononcés sur le champ pour la publicité de leurs séances, ce qui leur fait honneur. De son côté, le gouvernement a accordé la liberté de la presse pour les affaires extérieures, et des négociations sont entamées pour obtenir une liberté complète de la presse. Que les états et le peuple montrent de la force et de la fermeté et l'on obtiendra les plus heureux résultats." *(Libéral.)*

—Le roi de Prusse est parti pour Magdebourg, où il doit passer la revue des troupes qui reviennent du Rhin. Trois régimens de l'armée du Rhin ont de nouveau été mis sur le pied de guerre et ont déjà rappelé les hommes en congé. Les troupes légères prussiennes, les chasseurs et les tirailleurs vont être portées au double. On a commencé par un bataillon de chasseurs.

Les conférences des généraux de divers états de la confédération, réunis à Berlin, étaient, dit-on, relatives à des mesures qui ne sont pas sans rapport avec les nouveaux armemens qui se font en France. Un officier a apporté des frontières prusso-polonaises la nouvelle qu'on organise à Mlawa un camp pour un noyau de 70,000 hommes de troupes russes, et qu'un autre camp, de pareille force, sera établi plus au sud sur les rives de la Wkra. *(Correspondant de Hambourg.)*

—Le roi de Wurtemberg est parti pour Livourne le 1er. juillet pour y prendre les eaux de mer pendant quelques semaines.

—Dans la séance des états de la Hesse électorale du 28 juin, on a définitivement adopté la loi sur le recrutement à une majorité de 40 voix contre 5.

—Le *Mercure de Souabe* contient une lettre de Posen, le 15 juin, dans laquelle on lit ce qui suit :

"On a déjà rapporté qu'on conduisait en Russie un grand nombre d'enfans polonais. Ce fait est constaté par les lettres qui arrivent de toutes parts. On doit avoir ordonné la même mesure à Kalisch, mais lorsqu'on voulut la mettre à exécution, les habitans s'y opposèrent ; le gouverneur Sabolew leur enjoignit de se soumettre s'ils ne voulaient s'exposer à des mesures de rigueur. Les citoyens, auxquels se joignirent leurs femmes, déclarèrent qu'ils pousseraient la chose à la dernière extrémité ; il y eut en effet des scènes sanglantes par suite desquelles plusieurs Russes et plusieurs citoyens ont perdu la vie. Les arrestations ne se feront probablement pas attendre ; mais depuis on n'a plus emmené d'enfans, et un rapport sur ces événemens a été adressé au prince Paskéwitsch ; on espère qu'en Russie même on désapprouvera hautement cette mesure cruelle. De nouveaux émigrés arrivent de temps en temps dans le grand-duché, des woiewodies de l'ancien royaume de Pologne ; mais on les livre aussitôt, et sans distinction, aux autorités russes.

—Une personne arrivant directement de l'île de Guernesey, où elle réside, a fourni au *Pilote du Calvados* la note suivante sur l'état de cette île et de celle de Jersey, relativement aux émigrés de la Vendée.

"La population des îles sympathise trop intimement avec la révolution de juillet, pour n'être pas fort mal disposée à l'égard des individus qui ont tenté d'allumer la guerre civile en France, en faveur de la légitimité du droit divin. Aussi les habitans ne ménagent pas ... de chouans avérés, et les considèrent volontiers comme leurs propres ennemis. C'est à Jersey surtout que les émigrans sont allés chercher asyle. Il se trouve à ce qu'il paraît dans cette île un assez grand nombre de personnages de tout rang, forcés de fuir la France, parmi lesquels on cite Cadoudal et son épouse. Aucun réfugié ne s'est fixé à Guernesey ; seulement il en est passé déjà et il en passe beaucoup chaque jour se rendant en Angleterre.

"On nous écrit de Parthenay, 1er. juillet :

"Nous avons l'apparence d'une belle récolte en blés et en vins. Les foins sont faibles. La chouannerie nous a fait craindre pour nos moissons. Ces messieurs aiment l'ombre et l'abri des seigles ; mais depuis l'affaire d'Amaillou ils sont un peu déconcertés. On dit ici que la duchesse est rôtie. Trois jeunes gens de la ville ont été arrêtés ; l'un deux est un pauvre sot, les deux autres nommés D...dillac, sont frères et gens d'esprit, mais généralement détestés. C'est le pendant de l'affaire Breton, dans laquelle nos trois médecins furent arrêtés, convaincus et condamnés." *(Le Breton.)*

AUTRICHE.

VIENNE, 26 juin.

La poste de Constantinople, du 10 juin, qui est arrivée ici, annonce le départ pour la mer de Marmara de la seconde division de la flotte turque ; elle est composée de plusieurs vaisseaux de premier rang, de deux frégates et de deux bricks, et doit agir contre Méhémet-Ali, qui est déjà dans une position très embarrassante, et qui pourrait bien se repentir d'une entreprise qui, s'il y persiste, finira par lui coûter la vie. A Constantinople, on était généralement convaincu que la campagne contre les Egyptiens ne durerait pas plus de quatre semaines, parce qu'Ibrahim Pacha manque des munitions les plus nécessaires et parce que la non réussite de l'assaut qu'il a livré à la forteresse de Saint-Jean d'Acre a entièrement démoralisé l'armée. Les négociations relatives à la Grèce continuent, mais la Porte-Ottomane fait connaître combien ses finances sont délabrées et le trésor épuisé. Elle accepterait volontiers toutes les propositions alliées si elle pouvait obtenir une indemnité en argent. *(Gaz. d'Augsbourg.)*

CANADA.

MONTRÉAL, 23 août.

On nous rapporte qu'il est mort un grand nombre de personnes dans la rue Sanguinet, où on fait maintenant des excavations pour un canal. On nous dit aussi que dans la rue St. George, près de la petite rivière, il est mort environ 25 personnes dans une étendue de terrain très circonscrite ; il s'y construit aussi en ce moment un égout. Il est impossible que ces ouvrages nécessaires, ordonnés par les magistrats que nous ne voulons point blâmer, causent la mort de tant de monde. Les exhalaisons qui sortent de ces terres remplies de matières putrides, sont capables de produire les maladies funestes. *(Minerve.)*

—Le pays, dans la mort de M. Lee, vient de faire une perte non moins sensible que celle qu'il a éprouvée récemment par la mort de M. Lefebvre. Dans le cours d'une longue carrière politique où il rencontra de nombreuses épreuves, M. Lee ne s'écarta jamais des grands principes de la liberté publique et dans toutes les mesure vitales le nom de M. Lee se rencontre avec les noms que la patrie a appris à vénérer. Une longue indisposition, qui l'a conduit à la fin au tombeau, l'empêchait depuis quelques années de se mêler aussi activement qu'il l'aurait voulu des affaires publiques ; mais malgré ses infirmités et sa faiblesse, il ne laissa pas, dans la dernière session, de prendre une part active aux discussions de la chambre d'assemblée.

Cette mort fait une vacance dans la représentation de la Basse-Ville. *(Canadien.)*

COMMERCIAL.

Vente au Hâvre, le 20 juillet.—31 balles coton Georgie, 90 cents ; 15 do. à 99 ; 19 Mobile à 85 ; 46 do. à 84—82 ... à f. 85—88 do. à 7f. 85.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Goël. Josefa, Durante, Campêche, ... F. Coeullu.
Brick Socorro, Torre, Havane, J. ... Co.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Pocahontas, Hubble, ayant mis en mer le navire Atlantic et la barque Hiram, il a ... la goël. Primera de Mahon, rapporte en dehors de la barre S. O. le navire Chester et Helen Mar, et deux bricks noms inconnus.

Goël. Primera-de-Mahon, Beljas, de la Havane, avec du café, sucre &c.

—Bateau à vapeur '76, Bridge, de Louisville.

Bateau à vapeur James Monroe, ..., de Louisville, avec de la farine, whiskey, pelleteries &c.

Bateau à vapeur Columbus, Laurent, du Bayou Sarah.

Bateau à vapeur Paul Clifford, Gordon, d'Alexandrie, avec du coton.

Bateau à vapeur Monticello, Irwin, de Placquemine, avec 15 passagers.

La barque PHILUTUS, capitaine Cook, de New-York, est en déchargement plus bas que le marché aux Légumes, amarré au poteau 78.
Les consignataires sont priés de venir recevoir leur marchandises. 15 sept.

LE tirage de la 25e classe, de la loterie de l'Église Catholique des Natchitoches, qui devait avoir lieu aujourd'hui, est renvoyé à samedi prochain, 22 du courant.
15 sept. J. B. FAGET, Directeur.

DEVANT m'absenter de la Nlle-Orléans pour quelques temps, M. Cotton Jumonville a passé sa procuration à M. G. Jumonville de Villiers qui est maintenant, et sera chargé de toutes ses affaires pendant mon absence.
15 sept—3t P. HUCHET KERNION.

UNE ACADÉMIE DE PLUS DANS L'ETAT.

LA Louisiane possède de nombreux établissemens pour l'instruction de la jeunesse, ... du Forum la voix des Tribuns, et d'un bout du pays à l'autre s'élève le cri des pères de famille qui accusent nos institutions de ... d'insuffisance.

Pour quiconque connaît la géographie morale du sol, il est aisé de comprendre si ces récriminations sont légitimes.

Le père de famille, dans l'impuissance d'inculquer à sa jeune génération une science adolescente, est contraint de la commettre sur des terres lointaines, ... à des mœurs et habitudes étrangères, éloignée de sa sollicitude.

Ce veuvage du père est aussi un veuvage pour la société et l'état.

Pourquoi tandis que nos arts fleurissent, que notre industrie se perfectionne, que notre commerce s'embellit que l'étranger contemple d'un œil jaloux notre prospérité, aucune institution dignement nationale n'anime notre sol ?

Au delà des mers, nos jeunes créoles recueillent des lauriers. Faut il donc tandis que nous aurons parcouru les lois normales du progrès ; que le génie industriel aura accompli sa mission ; que nous aurons savamment cultivé nos terres, la portion de cette jeunesse que la pauvreté ou d'autres circonstances retiennent dans nos foyers, reste dans les ténèbres, et qu'à côté de nos moissons croissent des steppes.

Des événements s'élaborent dans les fondements du monde. D'un vaste cratère, creusé dans l'un des deux hémisphères, s'élèvent des murmures sourds. D'un continent à l'autre il n'y a que l'intervalle des mers ou la route de nos vaisseaux. La force et la cupidité appellent le glaive de Damoclès sur la liberté. Un jour, peut être ces cancers qui ne vivent que d'entrailles, réaliseront un funeste avenir et l'opprobre le comblera.

C'est par le génie et les lumières qu'un peuple, une époque, acquièrent de l'illustration.

Les ténèbres sont le dernier mot de la mort.

Une académie est ouverte à la Pointe Coupée, où seront enseignées, à un nombre de jeunes gens qui n'excédera pas douze, les sciences qui composent les cours des colléges de la capitale de France. De plus, les études contemporaines et la langue anglaise.

S'adresser immédiatement au bureau de *l'Abeille*, ou à M. l'abbé De L'Hoste, curé de la Pointe Coupée.

On désire que l'élève sache préalablement lire et écrire.

Le prix de la pension est de $212, payables d'avance par trimestre.

Le cours commence le 1er. octobre et se ferme à la fin de juillet 1833, époque des maladies.

Les jeunes gens seront assujettis à un uniforme selon des formes déjà arrêtées. Ils se muniront d'un lit, et seront soumis aux dépenses du médecin. Toutes les autres dépenses restent à la charge de l'établissement.
15 sept DE L'HOSTE, curé, chan. hon.

13,000 BRIQUES à feu de Pensacole, de première qualité, reçues par le sloop Sarah.
1er. sept C. GUESNARD & ..., Au Bassin.

POUR PHILADELPHIE.

Le paquebot EDWARD BONNAFFE, capit. Campbell, est en déchargement, et sera prêt à recevoir du fret, sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
SAML. C. BELL,
15 sept No. 61, rue du Canal.

POUR FRET.

La barque de première classe PHILETUS, pouvant recevoir un chargement d'après 800 balles de coton. S'adresser à
FOSTER & HUTTON.
15 sept ... du Canal, No. 77.

A VENDRE.

La goëlette fine voilière ROSE IN BLOOM. Pour les conditions, s'adresser à bord, visible la place d'armes, ou à
FREDERICK THOMAS,
13 sept No. 77, rue de la Levée.

POUR TAMPICO—(*Voyages réguliers.*)

La goëlette fine voilière TWO BROTHERS, capit. Harper, partira positivement dimanche, 16 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à BENJ. BOOTH & Co,
11 sept—3 rue Bienville.

POUR LA HAVANE.

La goëlette fine voilière ELIZABETH, sortant des chantiers, où elle a été redoublée et recloutée en cuivre, et ayant une partie de sa cargaison engagée, partira incessamment pour le dit port. Pour reste de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à BARAU, FERIET & CO.
11 sept No. 7, Rail Road.

Hugh Young contre Wm. Cubans et P. Ogier.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Ch. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi 22 octobre, à midi, au café de Hewlett, à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, l'esclave nommé Nelson, saisi dans l'affaire ci-dessus.
15 sept L. DAUNOY, marshal.

Joshua Webb vs. J. J. Ryan.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Ch. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 25 septembre, à 5 heures, sur les lieux, à l'encoignure des rues du Camp et Gravier, un assortiment de drogues et médecines, étagères et comptoirs, saisis dans l'affaire ci-dessus.
15 sept L. DAUNOY, marshal.

Trappen contre Duclerc.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi, 28 septembre, à 5 heures sur les lieux, rue St. Anne, une presse à imprimer, des caractères, et autres objets, saisis dans l'affaire ci-dessus.
15 sept L. DAUNOY, marshal.

REMÈDE EFFICACE POUR LA VUE.

M. JN. RAPALO, voulant faire connaître au public les différentes nombreuses cures que son remède a opérées, publie les certificats suivants. Les personnes qui pourraient avoir besoin de son remède, pourront le voir chez lui, rue St. Pierre, No. 69, entre Royale et Chartres.

Nlle. Orléans, 30 juin 1832.

Je certifie que M. Jn. Rapalo a traité chez moi une esclave appartenant à M. G. N. Allard, laquelle avait la vue tellement affectée, qu'elle ne pouvait se conduire qu'avec beaucoup de difficulté, sa vue depuis le traitement est assez bien rétablie pour avoir mis cette esclave en état de reprendre ses anciennes occupations, et de rendre les services que sa cécité lui avait fait cesser.
PAULIN J. FLEITAS.

M. Jn. Rapalo.

Monsieur,—Je remplis mon devoir de reconnaître vos capacités comme oculiste, et particulièrement vos connaissances sur la partie la plus sensible du corps ; l'œil ; votre ordonnance que vous avez été très bien réussi auprès de ma fille (âgée de 7 ans), et en quinze jours elle a parfaitement recouvré la vue. Vous avez, monsieur, la liberté de faire connaître au public toute la confiance que j'ai dans votre remède, et la parfaite assurance que vous pouvez guérir tous ceux que vous entreprendrez. Je suis avec respect, &c.
ALFRED M'CARTY.

Je certifie que M. Rapalo a guéri, en trois jours, les yeux d'un de mes nègres, âgé de 34 ans, qui en était incommodé depuis plusieurs mois, au point de se conduire avec peine ; il a été depuis exposé au feu et à différents travaux sans se ressentir de cette dite incommodité.
FURCY VERRET.

Je certifie que M. Jn. Rapalo a guéri les yeux à un de mes nègres, âgé de 28 ans. Les yeux du dit nègre avaient été dangereusement affectés par suite de la petite vérole.
W. W. McDONOGH.

Nous certifions que le sieur Rapalo a guéri les yeux de M. Ghailhot, dans l'espace de six jours.
J. BERTEL.
FR. DURCY.

Nlle. Orléans, 10 février 1832.

Je certifie que M. Jn. Rapalo m'a beaucoup soulagé la vue dans l'espace de 10 jours ; maintenant je me porte assez bien, et je puis travailler.
JS. MORET.

N. B. Il offre ses services aux personnes qui l'ont honoré de leur confiance. 15 sept—3m

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans.—No. 5048.—*Holdridge et Murray* contre leurs *créanciers*.—La session des biens des pétitionnaires, ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de M. Carlile Pollock, not. pub., le lundi 15 octobre prochain, pour délibérer sur les affaires des pétitionnaires, et en même tems toutes poursuites contre leurs personnes et leurs propriétés demeurent suspendues, M. C. Rosé ins., est nommé pour représenter les créanciers absents.
Par ordre de la Cour,
15 sept—9.2ps P. A. GUYOL, greffier.

AVIS D'ENCANTEUR.—Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public, qu'il a transporté son magasin d'encan au No. 88, rue St. Louis, et qu'il a fixé les jours de vente générale de marchandises aux lundis, mercredis et vendredis, à commencer à 10 heures du matin.
13 sept JACOB LEVY.

MACHINES A VAPEUR.

UNE machine à vapeur horizontale, de la force de 16 chevaux, à forte pression, avec deux bouilloires en fer forgé, de 32 pouces de diamètre et 22 pieds de long, ainsi que les accessoires pour une sucrerie. Les cylindres ont 24 pouces de diamètre sur 4 pieds de long, et sont faits sur les meilleurs modèles, à la fonderie de West-Point, à New-York. On est prié de recevoir ces objets par le paquebot Cincinnati. S'adresser à
J. OGDEN & Co.
13 sept rue du Canal, No. 59.

FRANÇAIS, ANGLAIS, ESPAGNOL, &c. &c.

UN ouvrage nouveau, intitulé : *Natura linguarum ; or Theory and Practice of three Languages compared and easily learned*, maintenant sous presse à l'imprimerie de l'Abeille, paraîtra le 1er. d'octobre prochain. L'auteur ouvrira une école à cette époque, et vendra 2,000 volumes du dit ouvrage à ses élèves et à d'autres. 11 sept—3

ECOLE DE DANSE.

MR. LS. TRIGANT, a l'honneur de prévenir ses amis et le public que ses classes pour l'enseignement de la Danse, seront réouvertes le 1er. de septembre prochain, et continueront pendant toute la saison, au No. 46, rue Bourbon, entre les rues Bienville et de la Douane. 20 aout—

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE.

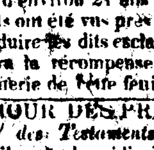

SONT partis marrons de l'autre bord du fleuve, samedi dernier, les deux jeunes mulâtres nommés Neck et Ben.

NECK est de la taille de cinq pieds 6 pouces, et est âgé d'environ 19 ans.

BEN est de la taille de 5 pieds 10 pouces, et est âgé d'environ 21 ans.

Ils ont été vus près du Rail-Road. Quiconque fera conduire les dits esclaves à la geole de cette ville, recevra la récompense ci-dessus, en s'adressant à l'imprimerie de cette feuille. 13 juin—

COUR DES PREUVES.—*Vente par le register des Testaments.*—Mardi, 25 septembre 1832, à l'heure de midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Charles Meunier, h. de c. l. UN LOT de terre, situé au coin des rues St. Claude et du Quartier, mesurant 30 pieds de face à la première sur 120 pieds de face à la seconde (mesure française) avec les édifices qui s'y trouvent. Une négresse américaine nommée SOPHIE, âgée d'environ 13 ans, ayant une taie sur l'œil droit.

Conditions. Un tiers comptant et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,
MARTIN BLACHE, register.

BOIS de Tennessee.—100 cannes de Bois de Tennessee.
2 juillet J. W. ZACHARIE & Co.

VENTE PAR ... LEVY.

LUNDI, 17 septembre, il sera vendu au magasin No. 20, rue St. Louis, à 10 heures, ... le Fonds d'un Magasin de Marchandises sèches, Quincaillerie, Bottes, Souliers, Chapeaux, Linge, &c. bien assortis pour le débit. 12 sept

PAR T. MOSSY.

JEUDI, 20 septembre, il sera vendu, à midi, à la bourse de Hewlett, Une maison située au faubourg Marigny, rue ... des Champs-Elysées, entre les rues Craps et ..., portant le No. 171, bâtie sur un terrain de 30 pieds de face aux Champs-Elysées, sur 120 pieds de profondeur ; la maison principale ayant quatre appartemens, dont deux ..., une galerie, deux cabinets, une écurie, ... le tout neuf et pouvant être occupé sans la moindre réparation.
Conditions : comptant. 12 sept.

PAR J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse et l'ordre des syndics de la faillite de Joseph Gondran, il sera vendu, le mardi 25 septembre courant, à 10 heures du matin, dans le magasin au coin des rues Royale et St. Philippe, toutes les marchandises et étagères abandonnées par le dit Joseph Gondran à ses créanciers.

Conditions ; jusqu'à $20 comptant, de $20 à $400, à 6 mois, et au de là de $400 à 6 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction des syndics.

Nota. Les créanciers de Joseph Gondran qui achèteront pour une somme au-dessus de $200, auront la faculté de retenir à compte de leurs dividendes respectifs, une quotité des sommes à payer par eux, laquelle sera fixée par les syndics après la vente.
13 sept.

PAR ISAAC L. McCOY.

IL sera vendu jeudi 11 octobre prochain, à midi, à la Bourse, par ordre de M. Harvey ..., syndic des créanciers de George F. Hagan, les esclaves suivans, formant une famille de prix, savoir : la mère, Betsey, âgée de 26 ans, cuisinière, blanchisseuse et servante ; ... 3 ans dans le pays, avec ses enfans, Alfred de 6 ans, et Washington de 6 mois. On les vendra d'après les titres que pouvait avoir ... dit Hagan. Conditions, six mois en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
11 sept.

PAR T. MOSSY.

JEUDI, 20 septembre prochain, il sera vendu à midi, à la bourse de Hewlett, un TERRAIN, bâtisses qui sont dessus, situé rue Toulouse, entre les rues Bourbon et Dauphine, borné d'un côté par la propriété de Mme. Veuve Coudray et de l'autre par ... des M. Harrod ; il mesure 54 pieds de face, dont ... pieds ont 120 pieds de profondeur, 18 pieds ... pieds de profondeur et 8 pieds ont 70 pieds de profondeur ; les bâtisses consistant en 3 appartements de face sur la rue dont un a 24 pieds de face ; l'autre 18 pieds de face, et le 3me. 8½ pieds de face chacun d'eux ayant 23 pieds de profondeur, tous en briques ; les deux premiers avec cheminées et couvert en tuiles rondes ; l'autre sans cheminée et couvert en terrasse, plus deux appartements à cheminée, une chambre haute et une cave ; le tout en brique couvert en tuiles plates. Une maison, attenant briquetée entre poteaux, couverte en merrain, composée de 2 appartements ; une cuisine avec deux chambres à domestiques, construite en briques, couverte en terrasse sans caveau derrière la cuisine, deux puits en brique, une cave, et un ... Les banquettes sont payées.

CONDITIONS : 1000 piastres comptant, et le surplus, un tiers dans 6 mois, un tiers à 12 mois et un tiers à 18 mois, en billets endossés à satisfaction, en tels coupons que le vendeur jugera convenable et avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé devant F. Féraud, notaire, aux frais de l'acquéreur. 21 août.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages, un assortiment considérable de marchandises sèches, qu'ils offrent à vendre, à des prix modérés.—savoir : Superbes schalls bernani, 3/4, 5/4 et 6/4 ; fichus, crêpe zéphyr, mouchoirs bandanna ; mousseline damassée riche pour rideaux et moustiquaires ; mérinos anglais ; circassiennes en couleur, ... ; franges pour rideaux ; bas de soie, brodés ... ; ... blancs et écrus ; bretelles en coton et en soie ; coutil ... matelas ; ditto coton ; indienne demi deuil ; ditto en couleur, robes brodées ; percale bleue, rose et noire ; ... français superfin ; ditto de Russie ; ditto d'Irlande ; toile de Paris ; mouchoirs de ..., unis et brodés ; toiles d'Irlande ; corsets pour dames et pour jeunes personnes ; glands et cordonnets pour moustiquaires ; aiguilles de divers numéros ; crêpes Nankin et de Canton ; ditto français ; velours de soie noir, satins en couleur ; rubans façonnés ; voiles et schalls en bobbinet, noirs et blancs ; canezous en bobbinet ; voiles de crêpe noir ; ditto de gaze, blanc et vert ; mousseline suisse unie, jaconat ; bas à milles rayes ; ditto à meuble ; ... ; gants ; schalls prussiens ; draps superfins ; serge noire ; cravates soie noire, belle qualité ; rubans à ceintures ; dentelles de bobbinet ; mouchoirs en fil ; peignes découpés ; peignes à papillottes ; ... ; plusieurs caisses de bas bleus pour dames et pour enfans ; boutons de nacre ; flanelles blanche, jaune et verte ; baize imprimée ; aiguilles de Hemming & Son ; soie à coudre, noire et assortie ; coton à coudre ; fil patenté ; cordonnet en coton ; galloons ; parapluies ; couvertes françaises de 3 points et 10 points ; ... de diverses qualités ; drap pour nègres ; Linsey Kersey ; drap de ... (red padding) ; coton blanc 3/4, 7/8 et 4/4 ; ditto écrue ditto ; coton écru 5/4 ; ditto extra 3/4, 7/8 et 4/4 ; cotonnade bleu épaisse ; ditto marbré ; indienne bleue ; mouchoirs bleus ; imitation madras ; &c. &c.

Aussi, ayant droit au drawback :
5 caisses soie à coudre.
5 ... schalls de crêpon.
1 ... bas de soie patentés.
... mouchoirs imitation madras.
... toiles de coton.
1 ... robes brodées.
1 ... gros de grenade, &c. &c.
F. GILLET & Co.
13 sept—3 Rue de Chartres, No. 57.

AUX DEMOISELLES.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il tient un très joli assortiment de DESSINS pour les ouvrages en perles, tels que chaînes de sûreté, colliers, bracelets, jarretières, anneaux de serviette, (avec le chiffre de la personne), porte-montres, &c.
Il enseigne aussi à faire des tableaux en perles.
A. RENOIR, No. 66, rue Toulouse,
13 sept—3ts entre Royale et Bourbon.

HOTEL WASHINGTON,
ET
RETRAITE SANITAIRE.

LE soussigné ayant loué une maison grande et agréablement située de l'autre bord du fleuve vis-à-vis le Chemin à Coulisse ou lac Pontchartrain, en a fait l'ouverture pour y tenir une auberge ; cet établissement ne le cède à aucun autre de la Louisiane, par les beaux sites qui l'entourent, et on a lieu de croire que cet endroit est un des plus agréables et des plus sains des environs de la ville. Il a joint à cet établissement plusieurs jeux agréables tels que billard &c., la buvette est fourni des meilleures liqueurs, et sa table sera servie avec tout le luxe que pourra offrir le marché.
11 sept RICHARD CARNEY.

ECOLE DE DANSE.

MR. E. BERTUS a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert ses classes de danse. Les leçons pour les jeunes gens auront lieu les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine ; les trois autres jours sont consacrés aux leçons des demoiselles. La classe sera ouverte tous les soirs à six heures. Il se transportera au domicile des personnes qui désireront des leçons particulières. 11 sept—3

VINS, HUILE &C.

EN débarquement du brick Delight de Marseille, 500 barriques vin rouge ; 90 quarts de barriques ... de Marseille, 60 do. ..., 1000 caisses vin rouge, 100 barils muscat, 200 caisses do. 150 paniers huile d'olive. 100 caisses do. 100 caisses anchoix, 2 pipes brandy, 3 ... caisses, tous ces articles ayant droit au drawback, à vendre à des conditions avantageuses par
AMB. LANFEAR, no. 118 rue du Canal.
ou chez W. AM. MONTGOMERY,
4 sept—1m no. 58 rue de la Douane.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistre des Testaments.*—Vendredi, 21 septembre 1832, à midi, j'exposerai en vente à la bourse pour compte de la succession de feu Alexis Andry ; Un terrain situé au faubourg Marigny, rue de Craps entre les rues des Français et de l'Union, ayant 60 pieds de face sur 120 de profondeur, avec les bâtisses qui sont dessus.

CONDITIONS : ½ comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois, en billets par coupons endossés à satisfaction et avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la cour, MARTIN BLACHE, régister.
L'acte de vente sera passé par Joseph Cuvelier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 21 août.